



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : MTBN/2026-05/12930

Paris, le **21 MAI 2026**

Monsieur Jean-Pierre VIGIER
Député de la Haute-Loire
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 11 février 2026, vous avez appelé mon attention sur la nécessité d'une action volontariste en matière de regroupement de parcelles forestières. Le regroupement forestier représente un enjeu essentiel face à l'extrême morcellement de la propriété forestière privée, qui freine l'action des propriétaires et entrave la gestion durable, alors que l'accélération du changement climatique est synonyme de dépérissements croissants, de perte de valeur des massifs et d'élévation du risque incendie.

Le morcellement de la forêt privée est une problématique clairement identifiée par le Gouvernement, à travers notamment la feuille de route « forêt » de la planification écologique France Nation Verte, dont l'objectif est de massifier la gestion durable en forêt privée. Cette massification et la dynamisation de la mobilisation du bois qui en est attendue s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de décarbonation de notre économie et les objectifs climatiques de notre pays, qui ont donné lieu à l'adoption de récentes stratégies.

Plusieurs groupes de travail réunissant l'administration et les parties prenantes de la filière forêt-bois (dont Fransylva) ou des corps d'inspection se sont intéressés ces dernières années à cette problématique du morcellement de la propriété forestière privée. Ils ont élaboré des rapports proposant des solutions pour y remédier, qu'elles soient d'ordre fiscal, réglementaire ou opérationnel. Une des pistes évoquées dans ces rapports et qui fait consensus entre les parties est celle de la mise à jour du cadastre, qui participe à la lutte contre ce morcellement et pour laquelle des travaux ont été initiés.

.../...

Suite à ces rapports, il a été procédé au lancement en début d'année d'une étude cofinancée par mon ministère et l'interprofession France Bois Forêt, dont l'objectif est d'identifier les freins actuels à la mise en gestion durable des forêts privées et les leviers d'action les plus pertinents pour y remédier. La problématique du morcellement forestier qui se trouve au centre de cette étude y sera donc largement débattue. Fransylva est associé à cette étude, dont les résultats sont attendus pour le mois de mars 2027.

Madame Garance RIPART, Conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire, par téléphone au 06 21 57 52 63 ou par courriel à : garance.ripart@ecologie.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading 'M. Barbaut' with a stylized flourish at the end.

Monique BARBUT